

# Session 1 : Comment faire du foncier un levier du développement ?

## Quelques constats de départ

Le foncier constitue un enjeu économique et politique majeur. Il est au cœur des politiques agricoles, de développement rural, de développement et d'aménagement urbain. Dans un contexte marqué par une forte croissance démographique, une ouverture des marchés et une dégradation progressive des terres sous l'effet du changement climatique, les choix des politiques foncières ont un impact déterminant sur le développement des territoires et sur la capacité des pays à répondre aux défis de sécurité alimentaire, de gestion durable des ressources naturelles, et de lutte contre la pauvreté et les inégalités.

Les approches sectorielles doivent être dépassées pour penser le foncier comme un élément central des politiques publiques, un outil de développement économique et social des territoires. Mais cette articulation ne va pas de soi et pose de nombreuses questions aux acteurs politiques et à ceux qui les accompagnent. Une approche en termes de gouvernance, c'est-à-dire de construction d'une vision commune et partagée entre acteurs est l'une des réponses aujourd'hui apportée mais elle reste à consolider.

## Exposé introductif

Présentation : *La situation foncière en Afrique à horizons 2050. Défis à relever et scénarios possibles*, Alain Durand Lasserre (CNRS) et Etienne Le Roy (LAJP)

Alain Durand Lasserre et Etienne Le Roy présenteront une étude réalisée pour l'AFD et la BAfD dans le cadre du programme « Afrique 2050 ». Cette étude repose sur l'hypothèse que les changements affectant le foncier (rural et urbain) seront déterminés par les évolutions économiques, sociales, politiques et environnementales qui affecteront les pays d'Afrique subsaharienne sur le long terme, sur lesquelles ils peseront à leur tour. Elle porte une attention particulière aux interactions entre les différents facteurs d'évolution du foncier.

A ce jour, cette question n'a été que rarement abordée en tant que telle. Elle a, en revanche, été évoquée indirectement dans le cadre d'études sectorielles sur les dynamiques démographiques, les migrations et le peuplement, le processus d'urbanisation et les perspectives de développement agricole compte tenu des changements affectant l'environnement aux niveaux global et local.

Après avoir rappelé les notions et problématiques de base posées par le foncier, les deux intervenants montreront en quoi l'intérêt de cette étude repose moins sur son

caractère prospectif et sur les scénarii d'évolution à long terme proposés, que sur la méthode d'analyse permettant d'identifier les lignes de forces susceptibles d'affecter les dynamiques foncières.

## Questions pour la table ronde

Modérateur: Hubert Ouedraogo (Land Net West Africa)

Comment le foncier apparaît-il dans les projets que vous suivez ?

Quelles sont les principales contraintes et opportunités qu'il pose ?

En quoi est-il ou non pour vous une question porteuse d'importants enjeux de développement ?

Est-ce que les actions que vous menez travaillent sur cette question en tant que telle et à part entière ? Si oui, de quelles manières ? Sinon, pourquoi ? Quels sont les blocages et difficultés éventuels ?

Quels sont les impacts à court, moyen et long termes du foncier sur le développement que vous identifiez et reprenez comme les plus importants ?

Comment mieux articuler à l'avenir politiques foncières et politiques sectorielles ? Quels sont les leviers institutionnels, politiques, techniques que vous identifiez dans vos pratiques ?

## Intervenants

### **Pierre-Yves Bertrand**

Depuis septembre 2010, Pierre-Yves Bertrand est responsable du pôle "Réforme de l'État et gouvernance territoriale" à la Direction générale de la mondialisation au MAEE. Il a assuré la coordination "pays" des politiques de coopération technique et d'aide au développement avec divers pays d'Afrique australe et du Proche-Orient avant d'être attaché de coopération en Tunisie puis en Algérie, chargé de projets en matière de gouvernance et d'aménagement du territoire. Ingénieur agronome de formation, il a travaillé de 1983 à 1994 comme assistant technique au Maroc, où il a conduit des expertises et des programmes de développement rural en zone aride.

### **Jozias Blok**

Jozias Blok est chargé de mission des politiques foncières au sein de l'Unité Gestion durable des ressources naturelles de la DG Développement de la Commission Européenne. Pendant 30 ans, il a travaillé dans la coopération au développement d'abord en tant que conseiller technique agronome et zootechnicien pour la coopération néerlandaise dans des projets de développement rural sur le terrain au Burkina Faso, le Bénin, Zambie et Pakistan. En 1994, il rejoint la Commission Européenne comme Conseiller et Chef de section Développement Rural en Délégation. Il fera d'abord cinq ans au Cameroun et ensuite quatre ans au Sénégal avant d'intégrer en 2004 le siège à Bruxelles. En 2009, il a piloté la réactivation du Groupe de travail de l'UE sur les questions foncières et en assure la présidence jusqu'à ce jour. Il assure, entre autres,

la supervision du programme d'appui à la mise en œuvre de l'Initiative Africaine des Politiques Foncières.

**Jean-Philippe Fontenelle**

Jean-Philippe Fontenelle a fait ses études d'ingénieur agronome à Sup agro Montpellier. Il a obtenu une thèse de doctorat en agronomie et aménagement du territoire en 2004 à L'université de Louvain. Il est entré au Gret en 1994 et a plus particulièrement travaillé sur les questions de gestion sociale de l'eau et de développement agricole. Depuis début 2007, il est Directeur des Opérations du Gret.

**Jean-Luc François**

Depuis septembre 2009, Jean-Luc François est responsable de la division développement agricole et rural de l'agence française de développement. L'AFD, opérateur public pour l'aide au développement de la France mobilisera environ 300 M€ pour les filières et les politiques agricoles et l'aménagement des territoires ruraux en 2010, principalement sous forme de prêts aux États et aux entreprises, mais également sous forme de dons aux acteurs du Sud. L'AFD est en outre chargée de la mise en œuvre des subventions destinées aux ONG françaises. Jean-Luc François était auparavant sous-directeur de la sécurité alimentaire au Ministère des affaires étrangères et européennes au sein de la direction des Biens Publics Mondiaux. Entre 1981 et 2005, il a travaillé en Thaïlande, au Congo, en Mauritanie, en Côte d'Ivoire, à Madagascar et en Ethiopie, comme expert mis à la disposition des administrations de ces pays, puis au sein des Services de coopération des ambassades. Jean-Luc François est vétérinaire de formation et fonctionnaire.

**Alain Durand Lasserre**

Alain Durand-Lasserre, géographe de formation, est directeur de recherche émérite au CNRS et membre du Comité Technique Foncier et Développement. Ses recherches portent sur la question foncière urbaine, les politiques de l'habitat dans les pays du Sud, en particulier sur les politiques de régularisation foncière, sur les marchés fonciers ainsi que sur les dynamiques d'évolution et les interactions entre le foncier urbain et le foncier rural. Il est l'auteur ou le co-auteur de nombreux articles et ouvrages sur ces thèmes. Il a travaillé principalement, mais pas exclusivement, dans les pays d'Asie du Sud-est et du Sud et les pays d'Afrique subsaharienne. Au cours des deux dernières décennies, il a animé plusieurs réseaux internationaux et programmes de recherches comparatives sur ces thèmes. Il a également réalisé des missions d'expertise et d'évaluation des politiques foncières et des stratégies de développement urbain pour des agences d'aide et de coopération bilatérales et multilatérales et des institutions financières internationales.

**Etienne Le Roy**

Anthropologue, juriste, historien des institutions et politiste, E. Le Roy a été professeur d'anthropologie du droit à l'université Paris 1 de 1988 à 2007 où il a dirigé le Laboratoire d'anthropologie juridique de Paris et la formation doctorale des études africaines. Sa pratique de recherche initiée sur le terrain au Sénégal en 1968 en

relation avec l'adoption de la réforme foncière de 1964 s'est ensuite élargie à d'autres pays africains. Il a été associé aux réformes foncières de nombreux pays, en particulier le Mali, le Niger, les Comores et Madagascar. Il a participé à la fondation de l'Association pour la Promotion des Recherches et Études foncières en Afrique, association qu'il a présidée de 1987 à 1997 puis, en 1996, au Comité technique Foncier développement qui en a pris le relais. Il est l'éditeur des nombreux ouvrages aux éditions Karthala et termine la synthèse de ses travaux sous le titre « La terre de l'autre, une anthropologie des régimes d'appropriation foncière », à paraître chez LGDJ.

**Hubert Ouedraogo**

Hubert M. G. Ouédraogo est juriste et anthropologue du droit. Après avoir été enseignant chercheur à la Faculté de Droit et de Science Politique de l'Université de Ouagadougou, il a entrepris de travailler comme expert international en politiques et législations foncières et des ressources naturelles auprès des principales agences internationales de développement et agences de coopération bilatérale. Il a ainsi acquis une expérience de travail dans les différentes régions du continent africain où il a développé de nombreuses législations cadres. Hubert Ouédraogo est présentement l'expert foncier principal de l'Initiative conjointe de la Commission de l'Union Africaine (CUA), de la Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et de la Banque Africaine de Développement (BAD) sur les politiques foncières en Afrique dont le secrétariat est basé à Addis Abeba à la CEA. Il est membre de différents réseaux tels que LandNet West Africa et le Réseau Africain Francophone des juristes de l'Environnement (RAFJE).

**Stamm Volker**

Stamm Volker est économiste et historien de formation. Il a dispensé des enseignements d'économie rurale à l'Université de Ouagadougou au Burkina Faso. Il est actuellement chargé de programme sénior à la GTZ. Dans le cadre de ses activités, Stamm Volker réalise des analyses et des expertises sur les politiques foncières en Afrique, conçoit et conduit des projets en la matière, et mène des recherches sur les dynamiques agraires et foncières, et l'impact de la codification de pratiques coutumières.